

Paris, le 20 septembre 2022

La Macif engagée pour la défense du pouvoir d'achat

La Macif est engagée sur les enjeux de maintien du pouvoir d'achat de ses sociétaires et collaborateurs malgré le contexte marqué par de nombreux événements climatiques et l'inflation des coûts de réparation.

La Macif engagée pour ses sociétaires

- **La Macif contiendra l'évolution des primes moyennes d'assurance de ses sociétaires en deçà de l'inflation.**
- Fidèle à son engagement en faveur de la jeunesse, la Macif maintiendra ses tarifs sur le contrat d'assurance d'habitation jeune (Prem's),
- Avec la loi Lemoine, la Macif opte pour un positionnement très compétitif en assurance emprunteur soutenant en cela le pouvoir d'achat,
- La Macif rappelle par ailleurs qu'elle met à disposition de ses sociétaires les plus vulnérables différents mécanismes de solidarité (Macif solidarité coups durs, Prestation solidarité chômage, Fonds de solidarité Macif et Fonds d'action sociale).

La Macif s'associera par ailleurs aux mesures annoncées par France Assureurs.

Le conseil d'administration de la Macif se prononcera sur les niveaux définitifs des tarifs 2023.

La Macif engagée pour ses salariés

Fidèle à son ambition d'être un employeur de référence, la Macif s'est engagée dans une démarche volontariste pour soutenir le pouvoir d'achat de ses collaborateurs.

>> De nouvelles mesures pour accompagner les collaborateurs

A l'occasion d'une réunion de rentrée entre partenaires sociaux le 15 septembre dernier, la Macif a **proposé** de nouvelles mesures pour soutenir le pouvoir **d'achat** des salariés :

- **Deux primes de partage de la valeur de 1000 € et 500€** seront versées respectivement en octobre 2022 et janvier 2023
- **Une augmentation générale des salaires en 2023** selon les modalités qui seront discutées lors de la prochaine NAO avec une application au 1^{er} janvier 2023.

>> Une évolution de l'accord télétravail

Au regard des enseignements de la première année de déploiement, l'accord de télétravail de la Macif sera aménagé afin d'offrir une flexibilité maximale aux collaborateurs éligibles : **un forfait de 100 jours de télétravail annuel autour de 7 jours flexibles par mois et 16 jours flexibles par an**. 1 jour minimum de présence sur site par semaine permettra de garantir la cohésion des équipes.

Ces mesures ont reçu un accueil favorable des organisations syndicales majoritaires.

>> Ces mesures viennent s'ajouter aux engagements pris dans le cadre de la NOA 2022 :

- Une augmentation générale de 2% (700€ minimum) dès mars 2022
- Des augmentations individuelles de 1,1% de la masse salariale en juillet 2022
- Un forfait Mobilité Durable de 150€ en septembre 2022
- Un intéressement et une participation de 35 millions d'€ en regard des résultats 2021.

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif s'engage au quotidien auprès de ses 5,7 millions de sociétaires et clients pour protéger le présent et permettre l'avenir. La Macif propose des offres et services de protection simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. Gérant plus de 18 millions de contrats, la mutuelle d'assurances a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros en 2021. Depuis janvier 2021, la Macif est affiliée à Aéma Groupe. Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes. Plus d'infos sur www.macif.fr.



Macif élue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2022*

*Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 répondants représentatifs de la population Française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie Compagnies d'assurance.

Contacts presse :

Caroline Lemarchand • 06 28 11 56 37 – clemarchand@macif.fr

Marina Ducros • 06 13 55 57 98 – mducros@macif.fr